Commission départementale d'aménagement commercial
du 24/01/2013 à 09H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

09H30 - Dossier *116 D*, déposé par *SCCV MMZ*

Commune : *BOURGOIN JALLIEU*

Projet : *autorisation préalable à la création d'un ensemble commercial de 2 619 m² de surface de vente par la création de commerces spécialisés alimentaire pour 1 340 m², de boutiques dédiées à l'équipement soin de la personne pour 329 m², de l'équipement de la maison pour 452 m² et culture-loisirs pour 498 m² pour former un ensemble commercial avec le magasin LIDL existant, parc de la Grive à BOURGOIN-JALLIEU*

10H00 - Dossier *115 D*, déposé par *SCI PLAINE DE L'OEDICNEME*

Commune : *ST ETIENNE DE ST GEOIRS*

Projet : *autorisation préalable à l'extension d'un ensemble commercial de 550 m² de surface de vente par la création d'un commerce dédié à l'équipement de la maison à l'enseigne "Cuisines Schmidt" de 460 m² et l'extension de l'enseigne dédié à l'équipement à la personne "Princesses boutiques" de 90 m² pour porter la surface totale à 1 645 m², sur la commune de SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS*

10H30 - Dossier *114 D*, déposé par *SCI DE LA GARE DE MOIRANS*

Commune : *MOIRANS*

Projet : *autorisation préalable à la création d'un ensemble commercial comprenant un supermarché alimentaire à l'enseigne "E.LECLERC" de 2 490 m² de surface de vente, une boutique non alimentaire de10 m², et 3 moyennes surfaces commerciales dédiées à l'équipement de la maison pour 1 000 m², à l'équipement de la personne pour 1 000 m² et une surface de type culture loisirs pour 500 m², sur la commune de MOIRANS*